

# Dans le vent

Revue n° 12 des Aïfers

Novembre 2009



Les Aïfers Namurois

## Chapitre 1 Chronique :

Bonne fin d'année à tous. Voici enfin le numéro 12 de notre organe de communications générales. Celle-ci est rédigée pour faire état de l'évolution des différentes actions entreprises par notre groupe pour satisfaire aux objectifs que nous nous sommes fixés.

En vrac

1. Aziz, décidément très motivé, a déniché trois festivals de Folklore (l'un en Allemagne et les autres en France.) J'ai envoyé notre candidature pour Alençon du 8 au 14 Juillet 2010. Il me faut votre réservation pour début décembre. Les deux autres me sont apparus trop dansant pour être dans nos cordes. Il est important pour nous de trouver des scènes extérieures. Merci Aziz pour ces initiatives. A cette fin, sache-le, j'ai préparé un document de présentation du groupe.
2. Marc est chargé de faire un état des lieux des costumes. Je vous invite à lui répondre avec précision.
3. Un courrier est en préparation pour envoyer à Canal C. Nous préparons ainsi les reportages sur les fêtes de Wallonie de 2010.
4. Nous avons reçu les remerciements des classes patrimoines organisées par la Province pour la qualité de l'aide que nous leur avons prodiguée.
5. J'ai eu un contact avec Philippe Bradard pour obtenir des informations sur la pratique du jeu du drapeau. Voir article plus loin.
6. J'ai eu contact avec les scouts de Belgrade. Ils sont intéressés par le maniement du drapeau pour présenter à leur fête d'unité. L'un des chefs (milan), malheureusement très occupé est intéressé par le groupe.
7. Un carnet pédagogique est près pour servir de support aux écoles et autre organisation pour présenter le groupe et les sujets

directement annexe. (histoire, vexillologie, héraldique, folklore régionale, coloriage, contexte européen,...) Dès qu'il sera corrigé, je vous l'envoie pour jouer.

8. J'ai déniché une opportunité de présenter une personne au CCW (comité central des fêtes de Wallonie) Ce comité complètement noyauté par les Echasseurs, contrôle les accès des différents groupes folkloriques de Namur. Puisqu'ils sont apparemment en croisade, au regard de l'absence de représentations des bons groupes de notre ville, il me semble que la voie démocratique est une bonne piste. Puisque tout ce sait à Namur, je profite de ce billet pour leur dire qu'on les aime bien quand même et qu'on est content qu'ils fassent partie du folklore de notre ville.

Y a-t-il une personne qui soit d'une part intéressée par un investissement important pour l'organisation des fêtes, mais également d'attaque pour distiller des messages de paix et d'amour dans le milieu folklorique namurois. Les qualités requises : respect, intelligence, opiniâtreté. A bon entendeur...

## Chapitre 2 : Actions prise et a prendre.

Voici en vrac les actions prises pour franchir un pas de plus dans la représentativité de notre groupe.

une représentation à Folknam. **Baudouin**

une personne qui centralise « les contacts clients » **Pierre-Paul**

une personne qui révise l'historique et qui connaisse les drapeaux pour tenir le crachoir en public.

une personne qui centralise adresse, calendrier, assurance, **Frédéric**

une personne qui assure le groupe, **Julien**

d'une personne capable de gérer un site Web. **Marc**

## **Voici les actions à prendre pour continuer l'évolution.**

- ~~1. Reproduire la musique en plusieurs exemplaires : c'est fait~~
2. Faire des recherches de costume pour en re fabriqué (ça avance)
3. Trouver des musiciens tambours et flûte (bec ou traversière)
- ~~4. Mettre bout à bout toutes les mesures intéressantes du morceau de Schmelzer. C'est fait~~

5. Ce placer pour Les fêtes de Wallonie. C'est en cours (un courrier est en cours d'écriture)
6. Introduire le grand lancé dans le jeu. C'est en cours
7. Investiguer pour recruter des nouveaux joueurs. La moyenne d'âge augment avec les années et ce sera de plus en plus difficile de faire entrer et garder des jeunes dans le groupe. (les scouts de Belgrade sont sensibilisés)
8. Placer une vidéo sur le site internet voir Youtube (Qui a une caméra numérique ?)
9. Ce placé au niveau de la presse pour augmenter notre visibilité. (un courrier à Canal C est en cours de rédaction.)

## Chapitre 3 CARNET D'ADRESSE

Frédéric Bister	0497/41 48 85 fr.bister@versatel.be
Antoine Declairfay	0479/34 50 51 antoinedeclairfayt@hotmail.com
Julien Declairfays	0486/ 95 58 30 judeclairfayt@hotmail.com
Baudouin et Cecile de Fays	081/65 65 25 Baudouin.de.fays@skynet.be
Nicolas Durieux	0476/82 97 83 nicodurieux@hotmail.com
Benjamin Henrion	0497/40 57 64 benjamenrion@hotmail.com
Grégory Lefleur	0496/55 55 92 gleffleur@belgacom.net
Christophe Mouzelard	0476/67 01 26 spiff_mouze@yahoo.com
Pierre Paul Mouzelard	0473/77 06 16 famillemuzelard@yahoo.fr
Marc Sodoyer	0497/60 86 04 marcsodoyez81@yahoo.fr
Marie Storder	0476/24 70 27 <a href="mailto:mariestorder@yahoo.fr">mariestorder@yahoo.fr</a>

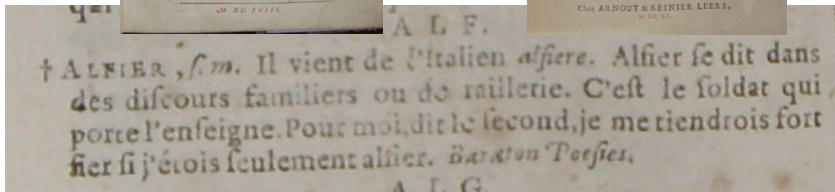
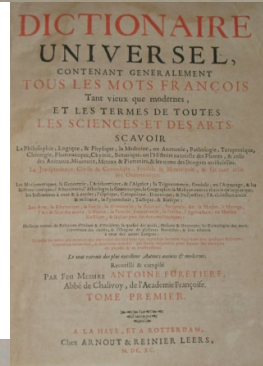
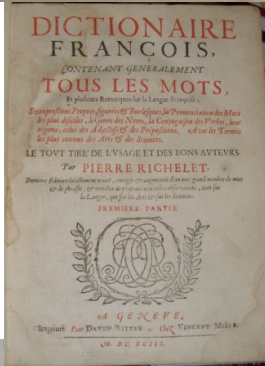
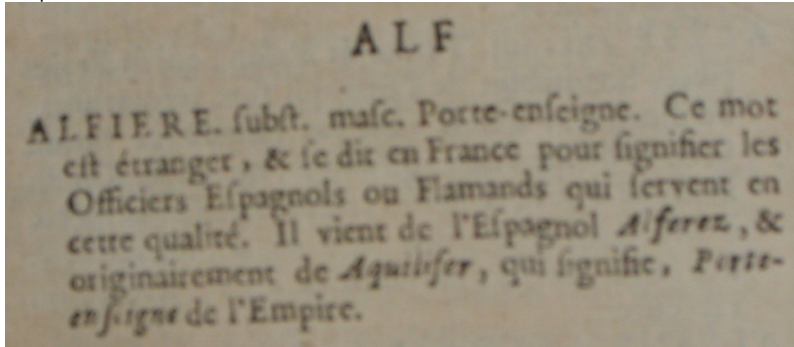
## Chapitre 4 : Calendrier

Pour les entrainements, référez vous au calendrier Excel de notre site.

## Chapitre 6 Culture Alfiers

Le 30 juillet j'ai pu rencontrer Philippe Bragard Eminent représentant des Amis de la Citadelle. Outre ses connaissances colossales sur l'histoire qui furent éclairantes, je pu consulter plusieurs documents faisant état d'Alfers. Je tiens par cet article à le remercier personnellement pour son dévouement.

Nous av on s commencé par un article du dictionnaire RICHELET 1693 ensuite par un article du dictionnaire FURETIERE 1690

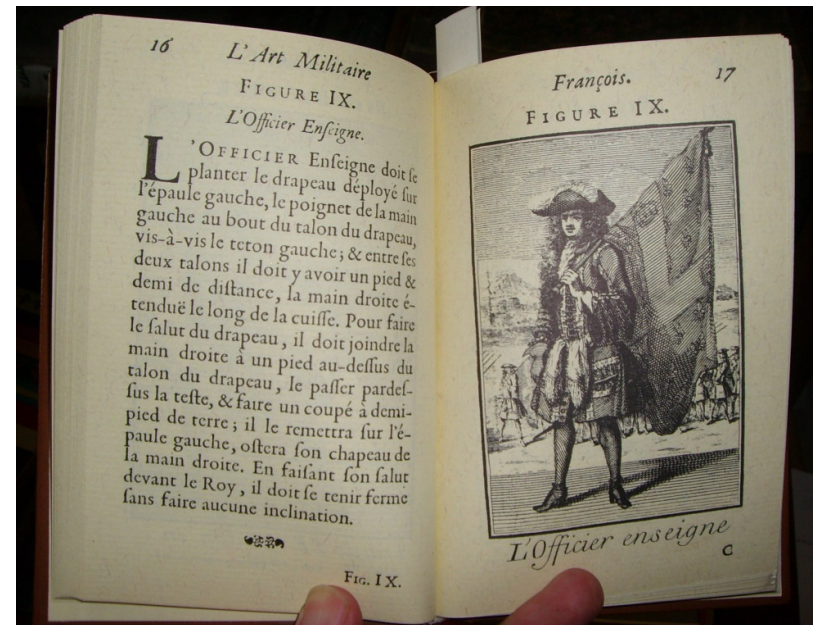


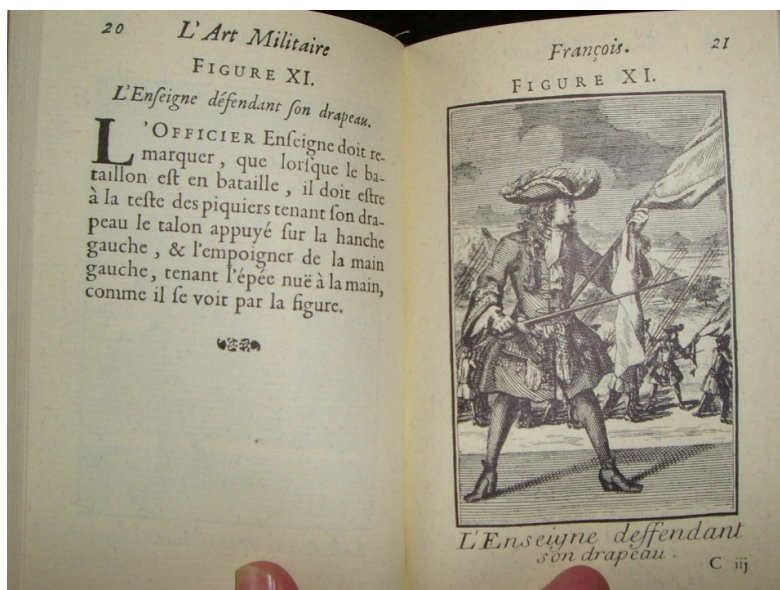
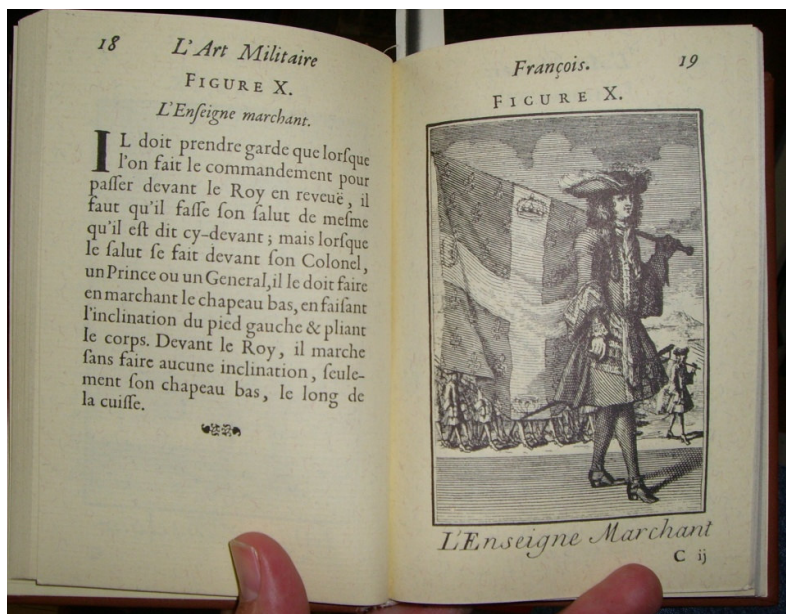
Ensuite un document 1696 (l'art militaire François pour l'infanterie) réédité avec ses informations sur les postures et règle de porte enseigne français.

Outre le rare intérêt de la partie écrite, le dessin montre un mat dont le pied est équipé d'un contre poids en forme de boule, que les proportions de mat dégarni est très similaire à notre drapeau et que le drapeau sur l'épaule la vole arrive à mi mollet. Ce drapeau semble en tous point similaire à notre mat.

Il faut également remarquer le drapeau azur semé de fleur de lys avec la croix blanche symbole de l'équipe des français

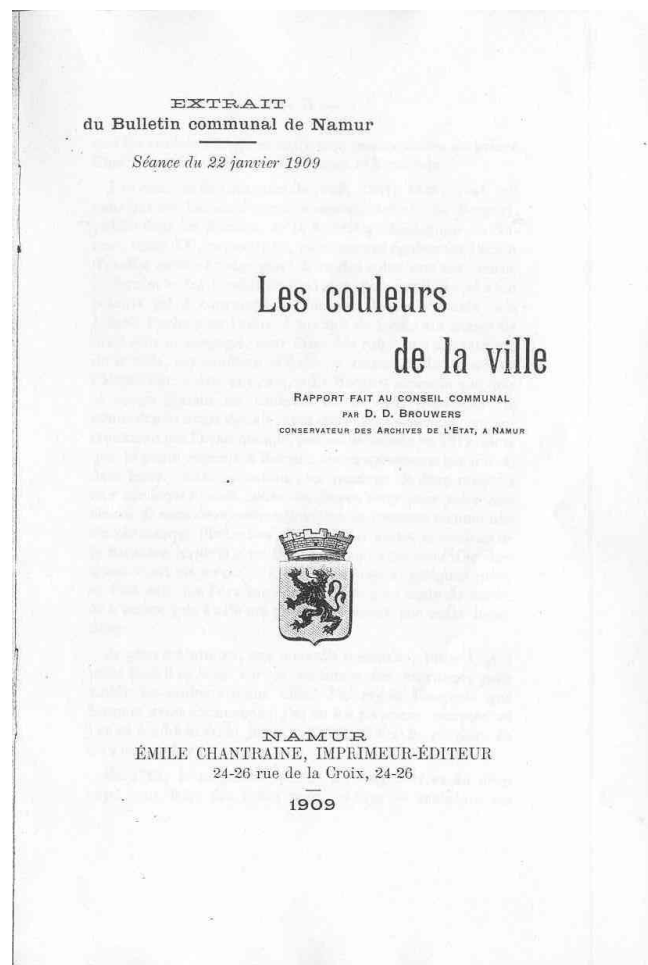
Par ailleurs, il est montré au sein de ses hommes et pas sur une colline de pour la transmission des ordres du commandement comme nous av on s pu le croire en son temps





## LE DRAPEAU DE NAMUR ! QUID ?

Un autre article extrait du bulletin communal de Namur écrit par le conservateur D.D. BROUWERS en 1909 sur les couleurs du drapeau de Namur est édifiant et remet en perspective le petit esprit de clocher de certain. A lire d'urgence. Cet article doit sans aucun doute être complété par des recherches supplémentaires, tant le caractère incomplet des recherches attestée par son auteur est potentiellement riche en enseignement.



*A Messieurs les Bourgmestre et  
Echevins de la ville de Namur.*

Namur, le 21 décembre 1908.

MESSIEURS,

A la suite de votre demande du 26 novembre dernier, 1<sup>re</sup> Division, 1<sup>er</sup> Bureau, Indicateur n<sup>o</sup> 352,378, D. 736, j'ai l'honneur de vous faire savoir que j'ai entrepris de longues recherches dans les archives de l'Etat et surtout aux archives communales, relativement au point soulevé à l'une de vos séances. Quoique je n'aie pu encore terminer l'examen de tous les comptes et acquits de comptes de la ville qui commencent en 1364 et comprennent plus de trois cents registres, je puis déjà vous communiquer le résultat de mes recherches, résultat qui, je crois bien, ne pourra être infirmé par les documents de la fin du XVII<sup>e</sup> et du XVIII<sup>e</sup> siècles.

— 4 —

Tout d'abord j'examinerai les documents qu'à trouvés Jules Borgnet (1) et qui sont signalés dans une lettre de M. le Bibliothécaire de la ville du 8 octobre dernier. Le premier rappelle le fait suivant : en 1473, le magistrat ou conseil communal de Namur fit acheter du drap rouge et du drap brunette, dans le but d'équiper les hommes d'armes namurois qui allèrent rejoindre Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne et comte de Namur, guerroyant en Gueldre. Sans vouloir chicaner sur le mot brunette, qui désigne une étoffe de couleur sombre et qui sera remplacé plus tard par noir, je ferai tout d'abord une observation : dans ce passage, il n'est pas parlé des couleurs de la ville. De plus, qu'étaient-ce que les couleurs noire et rouge, si ce n'est celles de Charles le Téméraire comme on le voit par la description qu'en donne Jean de Haynin, un des hommes d'armes du duc, dans les mémoires que j'ai publiés, il y a deux ans. (2) Il est clair que les hommes d'armes du duc devaient être habillés à ses couleurs.

Le second document est relatif à l'achat de même étoffe aux mêmes couleurs à l'effet de confectionner des robes pour deux messagers chargés d'aller inviter à un grand concours qui eu lieu à Namur en 1510, les membres des compagnies d'arquebusiers et d'arbalétriers des villes des Pays-Bas. Cinq ans plus tard, à l'occasion de l'arrivée à Namur du prince de Castille, Charles, comte de Namur, le futur Charles-Quint, c'est encore de robes aux couleurs rouge et noire que sont revêtus les serviteurs de la ville. Mais dans les comptes de 1510 et de 1515, il n'est pas dit que ces couleurs sont celles de la ville. Je puis, bien plus, supposer

(1) Voyez les lettres de J. Borgnet dans les *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. vi, pp. 309 et suiv.; t. vii, pp. 84 et suiv.

(2) *Mémoires de Jean de Haynin*, t. ii, p. 6.

que les couleurs rouge et noire sont encore celles du prince Charles, arrière-petit-fils de Charles le Téméraire.

Les extraits des comptes de 1520, 1531, 1536, 1541 qui vous ont été fournis d'après le second article de Borgnet, publié dans les Annales de la Société archéologique de Namur, tome VII, pages 84-85, mentionnent également l'achat d'étoffes noire et rouge pour faire des robes aux serviteurs; le dernier extrait, celui de 1541, est plus explicite et c'est celui-là qui a convaincu J. Borgnet. Je le reprends : « à Roland Dorbe pour l'achat à luy fait de trenté six aulnes de drap *noir* et *sanguyn*, pour faire des robes aux six portiers de la ville, des *couleurs d'icelle*, à cause de la venue de l'Empereur, nostre sire, etc. » Et Borgnet a conclu que noir et rouge étaient les couleurs de la ville. Cependant le même érudit avait signalé, très consciencieusement, un autre extrait qui l'avait quelque peu embarrassé : en 1519, alors que la peste régnait à Namur, les croque-morts portaient, dans leurs tristes opérations, un manteau de drap rouge et noir sur lequel était cousu du *jaune drap pour faire un blason*. Il considère cette adjonction au costume comme une simple marque distinctive. N'est-ce pas plutôt la couleur de la bannière impériale qui ferait ici son apparition? Charles-Quint était empereur d'Allemagne depuis quelques mois, et l'on sait que l'écu impérial est d'or à un aigle de sable. Je n'insiste pas d'ailleurs pour le moment sur cette hypothèse.

Je pose maintenant une nouvelle question : jusqu'à quel point faut-il se baser sur les costumes des serviteurs pour établir les couleurs d'une ville? J'ai repris l'enquête que Borgnet avait commencée; j'ai vu les premiers comptes et j'en ai étudié la série jusqu'en 1640. Voici le résultat de mes recherches.

En 1364, le magistrat achète du *drap vert* et du *drap rayé*, pour faire des robes pour les élus — membres du

conseil communal de l'époque — et pour leur varlet. En 1381, on achète également de l'étoffe pour faire des robes aux élus, au varlet, au greffier et au bombardier (le préposé à la conservation des armes de la ville). Il en est de même pour les comptes suivants, sans qu'on y signale la couleur des étoffes.

Dans la série des comptes du *xv<sup>e</sup>* siècle, je constate que le magistrat renouvelait tous les trois ans les costumes des serviteurs de la ville. En 1551, 1554, etc., il achète des étoffes pour les serviteurs, en 1556, 1559, etc., pour les portiers, mais, comme nous ne possédons plus les états des fournisseurs de cette époque et que les comptes de la ville parlent d'achats de drap sans en indiquer les couleurs, forcée nous est de ne pas conclure pour quelques années. Toutefois en 1540, c'est-à-dire, l'année qui précède celle de la mention principale de Borgnet, je trouve : « pour l'achat de vingt-quatre aulnes de drap *violet* distriué aux quatre sermenteurs de cette ville, selon l'accordt à eulx fait par messeigneurs d'avoir chacun une robe de trois ans à aultres... » (f<sup>o</sup> 93 v<sup>o</sup>).

En 1585, je trouve : « à Jehan de Sarton pour draps qu'il a livré, tant aux cinq portiers que maîtres masson et charpentier de ceste ville, ensemble à Nicolas Grenade, serviteur de la ditte ville, chacun 4 aulnes de drap *noire* pour faire des manteaux des *couleurs de la ville*, de trois ans en trois ans, et à chacun 6 sous pour faire des franges de soye aux dis manteaux..... » (f<sup>o</sup> 114).

Et la quittance de ce compte ajoute qu'on a payé à Hans le brodeur *pour les frange des colleur de la ville pour mettre sur les manteaux des six portiers* 36 sous. Nous voyons donc les portiers vêtus de manteaux noirs avec des franges aux couleurs de la ville. Quelles sont les couleurs de ces franges? Nous les trouvons citées dans une requête adressée au magistrat en 1606 par les portiers et des serviteurs : dans une apostille à cette requête, le magistrat décide d'allouer aux

uns et aux autres une certaine somme, pour leur permette d'acheter des manteaux et ajoute : « et leur sera à la des- pense de la ville pour attacher les couleurs verd et violette, comme de tout temps at esté observé ». Voilà donc qu'en 1606 les portiers portent des manteaux noirs avec des fran- ges vertes et violettes ou rouges. Ce n'est plus le manteau noir et rouge signalé par Borgnet en 1541!

Mais poursuivons cette enquête. En 1612, nous trouvons encore d'autres textes qui nous ramènent aux couleurs dont j'ai parlé pour l'année 1519 : on achète 14 manteaux pour les *varlets* de la ville, le charpentier, le maçon, les 5 ser- gents et les six portiers. Et les manteaux sont faits avec les matières suivantes — nous avons l'état des frais au complet — chacun reçoit 4 aunes de drap, évidemment *noir*, deux aunes de baye *jaune* (étouffe légère) et un quartier d'armoyain (taffetas rouge). Nous avons ainsi les trois cou- leurs rouge, noire et jaune, déjà signalées en 1519. De plus je constate le fait suivant : on sait que chaque sergent de la ville avait un bâton, très vraisemblablement peint aux couleurs de la ville, comme c'était le cas pour les bâtons des bourgmestres dans certaines villes; or en 1629, je trouve qu'on a payé 4 l. 10 s. à Marie Parys, veuve du peintre Gérard de Juzaine, *pour avoir teinté de rouge, noir et jaulne les huit bastons des sergents pour la procession de la Sainte Croix* (1).

Comme vous le voyez, Messieurs, les couleurs des costu- mes des serviteurs de la ville ont bien varié : vert et rayé au xiv<sup>e</sup> siècle, noir et rouge au xv<sup>e</sup> et au début du xvi<sup>e</sup> siècle, noire, rouge et jaune aux xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles. Et même les portiers sont revêtus, au xvii<sup>e</sup> siècle, de man- teaux noirs, avec franges vertes et violettes. Je vous

(1) Compte communal de 1629, f<sup>o</sup> 181.

signalerai également que les vêtements des échassiers en 1594 et 1624 étaient verts et bleus (1), qu'en 1559, les mem- bres de la chambre de rhétorique de Namur (2) sont revêtus de costumes jaune et rouge. Que faut-il en conclure? On ne peut donc se baser sur les costumes des serviteurs de la ville, qui variaient d'une époque à une autre et de service à service, pour établir les couleurs du drapeau communal.

Mais jusqu'à présent, nous n'avons parlé que des costu- mes des serviteurs de la ville; Borgnet lui-même n'a pas cité de mention de drapeau. Rien d'étonnant à cela, d'ailleurs! La coutume de pavaiser au moyen de drapeaux n'existait pas sous l'ancien régime : on mettait contre les façades des maisons des tapisseries précieuses, des tentu- res, des festons de feuillages, des guirlandes de fleurs, etc., à l'occasion des fêtes. Mais il n'y avait aux fenêtres aucune espèce de drapeau. Seuls, les hôtels de ville et les halles étaient garnies de bannières des métiers, qui étaient de couleurs diverses.

Quel drapeau eût-on arboré d'ailleurs? Il n'y avait pas de drapeau national et arborer les couleurs de la ville eût paru peut-être séditionnel!

Cependant, les comptes de la ville de Namur mention- nent des frais de drapeaux, qu'on mettait sur les portes et à la citadelle. En 1412, en 1413, en 1417, nous trouvons que la ville paie pour mettre des bannières *pointes et armoyées* (peintes et armoriées) sur les différentes tours de la ville (3). En 1519, on fait confectionner deux grandes bannières et 15 autres plus petites, sur lesquelles furent peintes les

(1) Comptes communaux de 1594 et de 1624.

(2) Compte communal de 1559, f<sup>o</sup> 112 v<sup>o</sup>.

(3) Comptes communaux de 1412, f<sup>o</sup> 34 v<sup>o</sup> et 36; de 1413, f<sup>o</sup> 30; de 1417, f<sup>o</sup> 24 v<sup>o</sup>.

armes du roi, du gouverneur et de la ville (1). Le texte ne nous indique pas les couleurs employées : mais pouvait-on peindre des armoiries sur des bannières rouges et noires ? Nous ne le croyons pas : on a bien plutôt employé, comme à Dinant vers la même époque, du taffetas blanc sur lequel on a peint les susdites armoiries.

Plus tard, en 1600 et en 1602 (2), le magistrat fait mettre deux bannières, l'une *blanche* et l'autre *rouge*, au-dessus de la tour du guetteur au château. Sont-ce là les couleurs du drapeau de la ville, si celle-ci en a eu un ? Il faut observer que nous sommes à l'époque des archiducs Albert et Isabelle, que les anciens archiducs d'Autriche portaient de gueules à la fasce d'argent (c'est-à-dire rouge et blanc) ; d'autre part, un document de 1668 mentionne l'existence, chez un colonel au service du roi d'Espagne et résidant à Namur, de 12 vieux drapeaux de couleur rouge et blancs. (3)

Il est certain, d'autre part, qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, les couleurs qui flottèrent au donjon furent le jaune et le noir, couleurs de l'empire d'Allemagne ; ce sont celles que l'on retrouve dans les combats d'échassiers, défendus par les Mélanges ; on les voit encore peintes sur les échelles de la ville, sur les portes des bâtiments communaux, sur les échasses et le drapeau conservés au Musée archéologique de Namur, dans le costume d'un des corps d'armée créés lors de la Révolution brabançonne en 1790.

Il ressort donc clairement de tous ces éléments que la ville de Namur a peut-être eu des couleurs particulières, mais pour ses serviteurs seulement, et encore elles n'ont pas toujours été les mêmes à toutes les époques ! Quand il

(1) Compte communal de 1519, f<sup>o</sup> 144 v<sup>o</sup>.

(2) Comptes communaux de 1600, f<sup>o</sup> 115 v<sup>o</sup> ; de 1602, f<sup>o</sup> 124.

(3) Notaire Jomius, aux archives de l'Etat à Namur.

s'est agit de faire des drapeaux, comme beaucoup d'autres villes, *elle a pris* les couleurs de ses souverains.

Il est probable qu'il en fut ainsi également lorsqu'elle eut des comtes particuliers. Voudra-t-on remonter jusqu'à eux pour prendre une décision ? Dans ce cas, je vous dirai que Guy II, comte de Namur, portait au tournoi de Mons en 1310, l'écu de Namur, brisée d'une cotice de gueules engreslée et une *bannerolle de gueules* (bannière rouge) ; que deux de ses successeurs Guillaume II et Jean III portaient lambrequins de gueules semés de cœurs d'or, à la fin du XIV<sup>e</sup> et commencement du XV<sup>e</sup> siècle (1).

Il y a donc deux solutions : 1<sup>o</sup> remonter le plus haut qu'il est possible au moyen des documents que nous possédons actuellement et prendre les couleurs des anciens comtes de Namur, de la branche cadette des comtes de Flandre, qui portaient d'or au lieu de sable, armé et lampassé de gueules, à la cotice du même brochant sur le tout, ce qui fait rouge, jaune et noir. Mais comme, en héraldique, les deux couleurs principales seules comptent, dans ce cas, ce serait le jaune et le noir.

2<sup>o</sup> ou bien faire comme à Gand, Tirlemont, Anvers, Ixelles, Molenbeek-St-Jean, Anderlecht, Bouillon, Liège, qui porte rouge et jaune, et Verviers, dont le drapeau est vert et blanc, c'est-à-dire traduire le blason de la ville de Namur, et l'on a ainsi le drapeau jaune et noir.

En tout cas, les couleurs rouge et noire ne peuvent être logiquement admises, puisqu'elles ne représentent qu'un moment dans l'histoire de la ville.

Je conclus donc que la ville, n'ayant jamais eu de couleurs invariables pour les costumes de ses serviteurs, et,

(1) C<sup>te</sup> DE LIMMINGHE, *Chroniques du pays et comté de Namur*.



pour les bannières, s'étant servie des couleurs de ses princes, il faut admettre les couleurs les plus anciennes connues, c'est-à-dire **le jaune et le noir**.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération très distinguée.

*Le conservateur,*  
D. D. BROUWERS.